

**COMPTE RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 08 mars 2016  
à 20 heures**

Président : Gérard DELILLE

Présents : Mesdames Dominique BRIET, Sandrine COTTRET, Patricia DEVILLEZ, Christine GABUET, Michèle MINIER, Christiane TAPIN, Florence WEIDMAN (arrivée à 21 heures 20)  
Messieurs Daniel BOCK, Gérard CAMUS, Ludovic GATOUILLAT, Stéphane RACOT, André TRUFFAUT, Dominique VALASKA.  
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés:

- \* Monsieur Jean-Pierre BRION ayant donné pouvoir à Monsieur Gérard DELILLE
- \* Madame Nadine CHAMYK ayant donné pouvoir à Madame Christiane TAPIN
- \* Madame Florence WEIDMAN ayant donné pouvoir à Madame Dominique BRIET jusqu'à son arrivée
- \* Madame Emilie SNEGOUROUSKI ayant donné pouvoir à Madame Marlène BONFANTI (pouvoir annulé)
- \* Madame Marlène BONFANTI
- \* Monsieur Philippe FROGER

Nombre de conseillers :	En exercice	19
	Présents	14
	Votants	16

Madame Dominique BRIET est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 12 janvier 2016 est approuvé à l'unanimité. Monsieur TRUFFAUT précise qu'il remercie également les membres du Comité Communal d'Action Sociale (C.C.A.S) pour leur participation à la distribution des colis des aînés.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son approbation pour ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois (C.A)
- la demande de subvention pour le projet de construction de columbarium, cavurnes, et jardin du souvenir au cimetière communal.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à ces ajouts à l'ordre du jour.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- **Personnel communal**
  - ouverture de postes d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe
  - fermeture de postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
  - autorisation de signature d'une convention avec le C.D.G. 89 (centre de gestion) pour la prise en charge des frais médicaux dans le cadre du secrétariat des instances médicales
- **Avis pour créances éteintes**
- **Tarifs des services municipaux**
- **Mandats locaux**
- **Commission communication**
- **Finances : renégociation des prêts**
- **Travaux**
  - choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement
  - choix de l'architecte pour les travaux du foyer
- **Modification des statuts de la C.A**
- **Demande de subvention pour le projet de construction d'un espace cinéraire au cimetière communal**
- **Communications du Maire**
- **Questions diverses**

## **Personnel communal**

Ouverture de postes d' Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (A.T.S.E.M) 1<sup>ère</sup> classe et d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe et fermeture de postes d'adjoint d'animation de 2<sup>ème</sup> classe et d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Madame Patricia DEVILLEZ informe le Conseil Municipal qu'un agent communal a réussi le concours d'ATSEM, et un autre agent remplit les conditions pour accéder au grade d'Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe. Elle propose donc au Conseil Municipal l'ouverture des deux postes.

Le Conseil Municipal,

\* après avoir entendu les explications de Madame Patricia DEVILLEZ,

Décide

\* L'ouverture des postes suivants:

- ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,
- Adjoint Technique Principal de 1<sup>ère</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

\* la fermeture des postes suivants:

- Adjoint d'Animation de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016,
- Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016.

Charge

Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès du centre de gestion.

Autorisation de signature d'une convention avec le Centre de Gestion (C.D.G) 89 pour la prise en charge des frais médicaux dans le cadre du secrétariat des instances médicales

Madame Patricia DEVILLEZ fait part au Conseil Municipal que des expertises médicales sont souvent demandées par le Centre de Gestion avant l'examen des dossiers des agents en Commission de Réforme et Comité Médical.

Par lettre en date du 12 février 2016, le Centre de Gestion de l'Yonne informe les communes du refus de plusieurs médecins de pratiquer ces expertises en raison des règlements tardifs. Afin de conserver le vivier d'experts, et de ne pas retarder le délai de traitement des dossiers, les membres du Conseil d'Administration du Centre de gestion ont souhaité mettre en œuvre l'article 41 du décret 87-602 permettant le paiement des frais par l'intermédiaire du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Patricia DEVILLEZ,

Après en avoir délibéré,

Autorise

Le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion afin que les frais médicaux engagés dans le cadre du secrétariat des instances médicales soient réglés directement par le Centre de Gestion, lequel en demandera le remboursement ensuite à la commune.

## **Avis pour créances éteintes**

Monsieur le Maire communique au conseil la liste de créances éteintes concernant le budget communal au motif : présentation en non-valeur, surendettement avec effacement des dettes. Il rappelle également la délibération 15-054 en date du 15 septembre 2015 refusant d'admettre en non-valeur les créances non réglées.

Le Conseil Municipal,

- Considérant les listes produites par la trésorerie d'Auxerre
- Après en avoir délibéré,

Accepte par obligation

- D'admettre en non-valeur les créances éteintes suivantes :

Année 2006 titre 152000000599 d'un montant de 131.58 au motif surendettement

Année 2009 titre 288-46 d'un montant de 76.10€ au motif surendettement

Année 2010 titre 181.45 d'un montant de 184.40€ au motif surendettement

Année 2012 titre 243 d'un montant de 1013.28€ au motif surendettement

Soit un total de 1405.36€ à inscrire au compte 6542 chapitre 65 du budget primitif 2016

## **Tarifs des services municipaux**

Le Conseil Municipal,

\* Après avoir entendu les explications de Madame DEVILLEZ, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, rendant compte du travail de la commission affaires scolaires.

\* Après en avoir délibéré,

FIXE

Comme suit les tarifs pour l'année 2016 :

	PROPOSITION			
	2015	2016	à compter de	
<b>RESTAURANT SCOLAIRE</b>				
Repas Enfant	4,60 €	4,60 €	01/09/2016	
Repas Adulte	6,00 €	6,20 €		
<b>REPAS porté aux Personnes âgées</b>				
Repas	6,00 €	6,20 €	01/05/2016	
Transport	1,50 €	1,50 €		
<b>FOYER COMMUNAL *2</b>				
Cauton	200,00 €	200,00 €	inchangé	
Perte Clef/nettoyage	100,00 €	100,00 €		
<b>Non Resident à Charbuy</b>				
1er jour	500,00 €	500,00 €		
Par jour supplémentaire	275,00 €	275,00 €		
1/2 journée seule	275,00 €	275,00 €		
<b>Résident à Charbuy</b>				
1er jour	210,00 €	210,00 €		
Par jour supplémentaire	105,00 €	105,00 €		
1/2 journée seule	105,00 €	105,00 €		
<b>Commerçants ambulants/jour</b>	250,00 €	250,00 €		
<b>DROIT DE PLACE</b>				
Commerçants ambulants/jour	40,00 €	42,00 €	01/05/2016	
<b>LOCATION DE MATERIEL</b>				
<b>VAISSELLE AU FOYER *1</b>				
Par personne	0,90 €	1,00 €	01/05/2016	
Cauton	150,00 €	150,00 €		
<b>Remplacement vaisselle endommagée</b>				
- Assiette plate	9,00 €	9,00 €		
- Assiette plate	8,00 €	8,00 €		
- Amélia Verre à vin	4,50 €	4,50 €		
- Napoli Flute champagne	3,50 €	3,50 €		
- Style Fourchette	1,60 €	1,60 €		
- Style Couteau	2,70 €	2,70 €		
- Style Cuillère	1,20 €	1,20 €		
- Neiva Pichet	14,50 €	14,50 €		
- Corbeille à pain	4,00 €	4,00 €		
- Légumier inox	11,50 €	11,50 €		
- Plat inox	16,00 €	16,00 €		
<b>TABLES ET CHAISES</b>				
Chaises (hors couleur gris)	0,50 €	0,50 €		
Tables rectangulaires (hors plastique)	0,75€ ML	0,75€ ML		
Tables rondes	2,50 €	2,50 €		
Forfait livraison	20,00 €	20,00 €		
<b>CIMETIERE</b>				
Location caveau provisoire/jour	8,40 €	8,40 €	01/05/2016	
Concession trentenaire	300,00 €	300,00 €		
Concession cinquanteenaire	500,00 €	500,00 €		
Colombarium ou cavurne trentenaire		1 200,00 €		
Renouvellement trentenaire Colombarium ou cavurne		500,00 €		
Le Jardin du Souvenir		150,00 €		

<b>CENTRE AERE</b>			
<b>Tarifs des 4 tranches à la journée</b>			
<b>1 enfant</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	8,50 €	6,50 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	10,50 €	8,50 €	
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	14,00 €	12,00 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	17,50 €	15,00 €	
<b>3 enfants et +</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	6,50 €	4,50 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	8,50 €	6,50 €	
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	12,00 €	10,00 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	15,50 €	13,00 €	
<b>Forfait à la semaine</b>			
	-10%	-10%	
<b>Tarifs des 4 tranches à la 1/2 journée</b>			
<b>1 enfant</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	4,00 €	3,50 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	5,00 €	4,50 €	
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	6,50 €	6,00 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	8,00 €	7,50 €	
<b>3 enfants et +</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	4,00 €	2,50 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	5,00 €	3,50 €	
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	6,50 €	5,00 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	8,00 €	6,50 €	
<b>Coût du repas</b>			
		2,70 €	
<b>T.A.P. / N.A.P.</b>			
	N.A.P.	N.A.P.	
<b>1 enfant</b>			01/02/2016
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	4,00 €		
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	5,00 €		
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	5,50 €		
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	6,00 €		
<b>3 enfants et +</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	3,00 €		
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	4,00 €		
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	4,50 €		
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	5,00 €		
<b>GARDERIE</b>			
<b>1 enfant                      Matin</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	2,00 €	2,00 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	2,20 €	2,20 €	
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	2,30 €	2,30 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	2,40 €	2,40 €	
<b>3 enfants et +                      Matin</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	1,50 €	1,50 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	1,80 €	1,80 €	
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	1,90 €	1,90 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	2,00 €	2,00 €	
<b>1 enfant                      Soir</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	2,00 €	2,20 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	2,20 €	2,40 €	
3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	2,30 €	2,50 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	2,40 €	2,60 €	
<b>3 enfants et +                      Soir</b>			
1 <sup>ère</sup> coef. Familial ≤ à 650€	1,50 €	1,70 €	
2 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1000€	1,80 €	2,00 €	
			01/09/2016

EN  
ATTENTE  
(feront  
l'objet d'une  
étude pour  
la rentrée  
de sept  
2016)

3 <sup>ème</sup> coef Familial ≤ à 1600€	1,90 €	2,10 €	
4 <sup>ème</sup> coef Familial supérieur à + 1600€	2,00 €	2,20 €	
<b>ECO-GOBELET (vente aux associations)</b>	<b>0,56 €</b>	<b>0,56 €</b>	<b>01/05/2016</b>

\*1 Concerne les personnes qui utilisent le foyer, la vaisselle en aucun cas ne doit sortir du foyer socio-éducatif

\*2 Versement d'arrhes à la signature du contrat représentant la moitié de la location

Madame Patricia DEVILLEZ précise que la commune a acheté un percolateur qui est prêté sans demander de participation financière.

Madame Michèle MINIER et Monsieur Gérard CAMUS trouvent que les tarifs fixés pour l'espace cinéraire sont trop élevés. Madame Patricia DEVILLEZ indique que par rapport aux structures comparables créées il y a quelques années, nous aurons moins de subventions, ce qui explique des tarifs plus élevés.

## **Mandats locaux**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 une distinction, selon la strate de la population, est faite par rapport aux indemnités des Maires fixées par la loi NOTRe.

Pour les communes de moins de 1000 habitants, l'indemnité sera fixe, sans possibilité pour le Conseil Municipal de la réduire.

Pour les communes de plus de 1000 habitants, l'indemnité sera également fixée par la loi mais le Conseil Municipal pourra, à la demande du Maire, décider de la réduire.

Néanmoins il faut distinguer deux hypothèses :

\* le Maire percevait son indemnité au taux maximal avant le 31 décembre 2015 et dans ce cas aucune délibération n'est nécessaire

\* le Maire percevait une indemnité à un taux inférieur et dans ce cas il est nécessaire de délibérer pour redéfinir les indemnités des autres élus municipaux dans le respect de l'enveloppe globale indemnitaire et de joindre un tableau récapitulatif des indemnités versées.

Les indemnités des élus de notre commune répondant à la deuxième hypothèse, le Maire propose donc au Conseil Municipal de délibérer à nouveau afin de conserver les taux inférieurs qui avaient été votés, à savoir :

Maire	35% de l'indice 1015
Adjoint	11% de l'indice 1015
Conseiller délégué	3.5% de l'indice 1015

## **Commission communication**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du Maire,

Après en avoir délibéré ;

Vu la délibération 14-029 du 15 avril 2014 nommant les membres des différentes commissions communales,

Vu la délibération 14-068 en date du 24 novembre 2014 décidant d'inclure Monsieur Philippe FROGER dans la commission communication

Décide

De modifier la commission communication en ajoutant un nouveau membre Madame Florence WEIDMAN.

La commission communication est donc composée ainsi :

Mesdames Dominique BRIET – Nadine CHAMYK – Sandrine COTTRET – Christiane TAPIN – Florence WEIDMAN et Messieurs Ludovic GATOULLAT et Philippe FROGER.

## **Finances : renégociation des prêts**

Monsieur André TRUFFAUT présente un tableau récapitulatif des prêts, réalisés antérieurement pour les budgets de la commune et de l'assainissement, et qu'il a renégocié avec l'organisme prêteur. Ce comparatif fait apparaître un gain total important de 43 000€ sur 6 prêts.

Néanmoins, Monsieur Gérard CAMUS souhaite que d'autres organismes financiers soient contactés.

Monsieur André TRUFFAUT rappelle que les indemnités des remboursements anticipés risquent d'amputer le gain des nouvelles propositions.

## Travaux

### Choix de l'entreprise pour les travaux d'assainissement

Monsieur le Maire communique les résultats de l'appel d'offres suite aux travaux de la commission qui s'est réunie le lundi 7 mars 2016 à 19 heures.

3 entreprises ont soumissionné pour les travaux cités en objet.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications du Maire, président de la commission d'appel d'offres
- après en avoir délibéré,

Décide

De retenir l'entreprise ETPB

Autorise

Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier (et notamment le marché et ses pièces)

### Choix de l'architecte pour les travaux du foyer

Monsieur le Maire communique les résultats de l'appel d'offres, suite aux travaux de la commission qui s'est réunie le lundi 7 mars 2016 à 19 heures.

12 bureaux d'étude ont soumissionné pour la mission de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu les explications du Maire, président de la commission d'appel d'offres
- après en avoir délibéré,

Décide

De retenir le bureau d'architecte BETTE, mandataire, et les bureaux d'étude VEM et SETI cocontractants

Autorise

Le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier (et notamment le marché et ses pièces)

### Contrôle thermique in situ DDT(Direction Départementale des Territoires)

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un contrôle thermique pour la vérification de l'application des règles de construction a été demandé par la DDT, pour la construction des 4 logements, rue du Coteau. Un dossier doit être renseigné à ce sujet.

### Proposition de groupement de commandes pour les travaux de mise en accessibilité des points d'arrêt de transport.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que les communes de la C.A vont être amenées à réaliser des travaux de mise en accessibilité d'un ou de plusieurs points d'arrêts dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Accessibilité – Agenda d'Accessibilité Programmée des transports de la Communauté de l'Auxerrois.

Comme précisé dans la convention de mise en accessibilité de points d'arrêts de transport, les communes peuvent avoir recours au groupement de commande pour avoir un seul prestataire leur permettant ainsi de réduire les coûts.

Néanmoins, la gestion de la voirie étant de la compétence des communes, seule une commune pourra prendre à sa charge le groupement de commande. Monsieur le Maire précise qu'il a proposé Charbuy pour gérer ce dossier.

### Travaux des agents communaux

Monsieur le Maire fait part au conseil que les agents du service technique ont tous suivi la formation leur permettant d'obtenir le Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité (C.A.C.E.S.) pendant les vacances de février.

En ce moment, les employés communaux travaillent sur l'aménagement de la rue du Coteau. Ensuite, ils devront préparer le terrain qui recevra l'espace cinéraire au cimetière communal. Il faut également prévoir les travaux rue des Prés Verts.

Concernant les réparations de voirie, monsieur le Maire informe ses collègues qu'il a demandé et reçu plusieurs devis. Il s'avère que les devis de goudronnage sont moins élevés que ceux de gravillonnage.

## **Modification des statuts de la C.A**

Arrivée de Madame WEIDMAN (21 heures 20).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, par délibération en date du 10 février dernier a modifié les statuts de la C.A et que le Conseil Municipal est invité à faire de même.

Le Conseil Municipal approuve donc les statuts de la C.A modifiés comme suit :

### 1°) Modification de l'article 2 :

Le siège de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est fixé «6 bis, Place du Maréchal LECLERC BP 58 – 89010 AUXERRE cedex.»

### 2°) Ajout à l'article 4

#### COMPETENCES OBLIGATOIRES

En matière d'aménagement de l'espace communautaire :

\* « Mobilité multimodale : participation aux projets de travaux d'électrification de lignes ferroviaires, effectués sur le territoire de la Communauté de l'Auxerrois.

### 3°) Modification de l'article 4 :

\* En matière d'équilibre social de l'habitat :

\* ~~participation~~ à Maîtrise d'ouvrage pour la création, l'aménagement et la gestion d'une aire de grand passage à l'échelle de l'arrondissement d'Auxerre.

### 4°) Ajout et transfert de compétence, pour les compétences optionnelles :

En matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie :

► Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

«Energie renouvelable (notamment implantation et gestion de parcs éoliens en concertation avec les communes membres) »

5°) Suppression, en matière de compétences facultatives :

~~4. Petit dépannage à domicile pour personnes âgées~~

6°) Ajout, en matière de compétences facultatives :

5. A la demande des communes membres :

► Mise en place d'un service commun ADS-SIG pour les communes volontaires dans le cadre du schéma de mutualisation ».

## **Demande de subvention pour le projet de construction d'un espace cinéraire**

Madame Patricia DEVILLEZ, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire présente le projet de construction d'un espace cinéraire au cimetière communal (jardin du souvenir, columbariums et caverne). Elle précise qu'elle a pris contact avec l'attachée de notre député, Monsieur Guillaume LARRIVÉ, afin de connaître les modalités d'attribution d'une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame Patricia DEVILLEZ

Après en avoir délibéré,

Donne un avis favorable à la réalisation de ce projet

Souhaite qu'une aide maximum soit demandée à savoir 9700 euros sur un montant hors taxes du projet de 19 542.00 euros (Aide au titre de la « Réserve parlementaire »)

Charge

Le 1<sup>er</sup> adjoint d'établir le dossier de demande et de solliciter la subvention.

En réponse aux questions de Madame Michèle MINIER, Madame Patricia DEVILLEZ précise que le coût total prévisionnel de la réalisation est de 30.000€, avec paiement étalé sur 3 ans.

## **Questions diverses**

### Dominique BRIET

Rappelle les manifestations du 20 mars, à savoir

\* foire aux livres à la halle aux sports, organisée par Charbuy Loisirs

\* lecture spectacle (Festival des mots dits) proposée par Croq'Livres au foyer communal.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion aura lieu le 22 mars à 20 heures en mairie concernant l'étude de faisabilité d'une chaudière bois.

### **Patricia DEVILLEZ**

Signale qu'une offre d'emploi a été passée sur Cap territorial afin d'assurer le remplacement d'un congé maternité, suivi d'un temps partiel.

Monsieur le Maire profite de ce point pour donner lecture de la correspondance de Madame Emilie SNEGOUROUSKI, absente, pour quelques séances du Conseil Municipal pour raison de santé.

Fait part d'un cambriolage à Ponceau.

### **Daniel BOCK**

Signale qu'il a participé à la surveillance des enfants pendant le repas du midi, lors de l'absence d'un agent pour maladie. Il souligne le manque de respect des enfants envers les adultes et envers leurs camarades.

Messieurs André TRUFFAUT et Gérard CAMUS, ayant aussi participé à la surveillance du midi, font également le même constat.

Rapporte qu'il a eu en charge de faire ramasser des déchets sauvages par les responsables de ces dépôts. Plusieurs lieux de la commune ont connu ce même manque de civisme.

A constaté que :

\* le problème d'évacuation des eaux à la croix des Brûlis pourrait être résolu en suivant la pente naturelle et en débouchant les buses.

\* des arbres sont porteurs de chenilles processionnaires dont un, devant le foyer, appartenant à la commune, va être coupé.

Madame Dominique BRIET précise qu'il est vivement conseillé de prendre toutes les mesures de précaution lors de l'abattage des arbres afin de se préserver des problèmes liés aux poils urticants.

Précise que le cambriolage qui a eu lieu rue de l'Abreuvoir s'est déroulé vendredi soir vers 18 heures

Fait part :

\* d'un bon retour concernant la participation citoyenne. De nombreuses personnes sont intéressées.

\* d'un accident qui a eu lieu à Vieux-Champs.

### **Stéphane RACOT**

Communique l'estimatif établi par l'association Charbuy Loisirs pour l'extension de la maison des associations. Il est demandé à la commune si une première partie des fournitures achetées par la commune pouvait être inscrite au budget primitif 2016 ; soit un montant de 10 400 euros et en 2017 une inscription de 6000 euros. Monsieur le Maire souligne qu'il serait judicieux d'en profiter pour y installer des sanitaires

### **Ludovic GATOUILLAT**

Donne le compte rendu :

\* des exercices d'évacuation qui se sont déroulés aux écoles ainsi que les exercices de confinement. Il rapporte que les enseignants ont soulevé le problème des clefs des locaux en cas d'absence des agents communaux.

\* de la visite de la commission sécurité.

Concernant l'environnement des écoles : rien n'est à signaler, à l'exception du stationnement anarchique de certains véhicules sur le parking de la mairie. Il est déploré également « des dépose minutes » des enfants devant les écoles.

Concernant la signalisation routière : des devis ont été demandés ; l'achat de radars pédagogiques sera également étudié au budget primitif 2016.

Monsieur le Maire souhaite qu'un devis soit demandé pour un radar fixe pour le Cul du Four.

Une aide peut être demandée au titre des amendes de police.



Fait part également des différentes signalisations à revoir, aussi bien aux entrées et sorties de la commune, qu'à l'intérieur. Concernant l'aménagement du giratoire vers la place Saint Médard, il n'a pas été trouvé de supports d'essai, donc il faut prévoir l'achat de la signalisation définitive appropriée. Monsieur le Maire demande s'il est possible de retirer le premier ralentisseur situé à l'entrée de Charbuy dans la grande rue après le château d'eau. La route s'étant affaissée de chaque côté, la hauteur du ralentisseur s'en trouve accentuée.

Signale que trois demi-journées doivent être programmées pour la formation secourisme prévue pour les agents communaux. Un planning doit être établi en début de vacances scolaires afin de répondre au mieux aux horaires de chacun.

### **Dominique VALASKA**

Demande le suivi du dossier : commune de CHARBUY/SCEA des GLAINES n° 20140248  
Monsieur le Maire souligne que le dossier est en instance à la cour administrative d'appel de LYON.

### **Christine GABUET**

Demande où en sont les travaux au stade de football. Monsieur le Maire répond qu'ils seront repris au printemps.

Communique le compte rendu du conseil d'école élémentaire.

- \* les effectifs ont été légèrement modifiés depuis la rentrée scolaire.
- \* un vidéo projecteur a été acheté avec les crédits alloués par la commune.
- \* l'achat de matériel de sport est souhaité pour 2016.
- \* remerciements sont donnés aux parents pour la soirée tartiflette organisée au bénéfice du voyage en Vendée.
- \* une liste de besoin en prises informatiques pour chaque classe a été établie.
- \* divers travaux à réaliser ont été rappelés (marche endommagée devant la classe des CE2, porte de la classe CM2 qui ne ferme pas bien, plafond de la classe CE1, fuite radiateur dans la verrière de la classe CP).
- \* En raison de la sécurité exigée par l'Inspection académique, il faut envisager un procédé de fermeture des portes des classes pendant les horaires d'ouverture de la mairie.

S'inquiète du devenir du trafic aérien. En effet l'article de l'Intercom laisse penser à un accroissement. Monsieur le Maire répond que l'éloge fait dans cet article a pour but de relancer l'activité commerciale qui a chuté en raison des travaux de réfection de la piste.

S'interroge sur le coût du dispositif mis en place à Appoigny pour préserver les batraciens suite aux travaux d'aménagement de la zone d'activités.

Monsieur le Maire communique les dates des prochaines réunions :  
22 mars réunion de travail diagnostic thermique  
29 mars réunion de travail élaboration du BP 2016  
08 avril approbation du CA et vote du BP 2016

La séance est levée à 23 heures.

Le Maire

